



RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

Trophées des élus d'Eole

Le jury a constaté que 50 candidatures avaient été reçues entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022.

Le jury a écarté plusieurs candidatures incompatibles avec le règlement des Trophées, en particulier des parcs éoliens en projet, non encore construit et exploité.

Compte-tenu du nombre important de candidature reçu et du temps dont il dispose, le jury s'est appuyé essentiellement sur les déclarations des élus candidats et n'a procédé qu'à des vérifications sommaires.

En s'appuyant sur une grille d'évaluation, le jury a attribué des points aux candidats en fonction des réponses fournies. Le jury a utilisé un premier barème afin de présélectionner les projets disposants du plus grand nombre de points dans chaque catégorie. Afin de ne pas récompenser des lauréats très bons dans une catégorie mais peu performants dans une autre, le jury décidé de prendre en compte les résultats des candidatures présélectionnées dans d'autres catégories. A la suite de cela, tenu le jury a tenu compte du cumul des points dans toutes les catégories, pour repêcher des candidatures ayant un nombre de points importants mais une note faible dans une catégorie. Le jury a ainsi repêché plusieurs candidatures qui cumulaient au moins 40 points. Enfin, le jury pris en compte les commentaires des maires et présidents d'EPCI pour ne pas écarter des candidatures qui comprendraient des éléments intéressants ne figurant pas dans le formulaire initial.

Le jury a auditionné 26 candidats pré-sélectionnés :

- 6 candidatures dans la catégorie environnement
- 7 candidatures dans la catégorie financement, investissement, gouvernance
- 6 candidatures dans la catégorie retombées locales
- 7 candidatures dans la catégorie concertation (11 initialement mais nous avons écarté 4 candidatures de cette catégorie car elles étaient déjà bien placée dans une ou deux autres catégories)

Le jury a souligné la très grande qualité de l'ensemble des candidatures et l'importance du rôle joué par ces élus engagés en faveur de la transition énergétique dans les territoires.

Le jury a regretté le faible nombre de candidatures féminines. Si cette faible part de candidature féminine est à l'image de la faible féminisation des exécutifs locaux dans les territoires ruraux, il conviendra lors des prochaines éditions de porter une attention particulière à la recherche de candidatures féminines.

Plusieurs membres du jury ont souligné la difficulté de l'exercice et ont formulé des propositions pour améliorer la procédure de candidature et de sélection lors des prochaines éditions.

Madame Claire Bordenave, membre de la Commission environnement du CESE, a fait part des réserves du CESE dans son avis sur l'acceptabilité des énergies renouvelables sur plusieurs critères de sélection, notamment la mise en place de contrats préférentiels et de boucles locales de distribution d'électricité pour les riverains.

Après en avoir délibéré, le jury a désigné les lauréats.

Catégorie environnement

- Or : M. Hervé VASSARD, Maire de Preuseville, Seine-Maritime, Normandie (Parc éolien des Trois sœurs)
- Argent : M. Etienne FOUCHE, Clussais la Pommeraie, Deux-Sèvres, Nouvelle-Aquitaine (Parc éolien de Clussais la Pommeraie)

- Bronze : M. Patrick RISSER, Président de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette, Moselle, Grand Est (Parc éolien de Ottange-Boulange)

Catégorie Financement, investissement, gouvernance

- Or : M. Eric ROBIN, Maire de Merdrignac, Côtes-d'Armor, Bretagne (Parc éolien Le Clos Neuf)
- Argent : M. Daniel MATERGIA, Président de la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut, Meurthe-et-Moselle et Meuse, Grand Est (Parc éolien de Sancy)
- Bronze : M. Pascal PLUOT, Maire de Plancy l'Abbaye, Aube, Grand Est (Parc éolien de Plancy l'abbaye)

Catégorie retombées locales

- Or : M. Didier HUCHON, Président de Mauges Communauté, Maine-et-Loire, Pays de la Loire (Parc éolien de l'Hyrôme)
- Argent : M. Eric FRANCOIS, Président de la Communauté de communes de la Haute Somme, Somme, Hauts-de-France (Parc éolien de la Boule bleue)
- Bronze : M. Maurice GIRONCEL, Maire de Sainte Suzanne, La Réunion (Parc éolien de la Perrière)

Catégorie concertation

- Or : M. André DOUSSOT-COCHET, Maire de Le Gault-Soigny, Marne, Grand Est (Parc éolien de la butte de Soigny)
- Argent : M. Olivier VITRE, Maire de Saint Paul du Bois, Maine-et-Loire, Pays de la Loire (Parc éolien de Saint Paul du Bois)
- Bronze : M. Paul VIARDET, Maire de Buxières-sur-Arce, Aube, Grand Est (Parc éolien Vallée de l'Arce et Comes de l'Arce)

Prix spécial du jury : M. Denis DELBROUCQ, Maire de Chamole, Jura, Bourgogne-Franche-Comté (Parc éolien de Chamole)

Les lauréats et les candidats non retenus seront informés par courriel. Ils seront tous conviés à la cérémonie de remise de prix organisée le 24 novembre 2022 au Palais de Léna à Paris.

Ce rapport de la présidente du jury a été établi le 17 octobre 2022 à 17h à Paris, après consultation des membres du jury.

Michèle Pappalardo

Président du jury